

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney
Du 25 juillet 2022 à 19h00**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

M. le Maire ouvre la séance à 19h00, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, M. Livio MAGAGNA est désigné pour remplir cette fonction.

Présents Mrs Mmes : MORGEN Jean-Paul, FERNANDEZ Dorothée, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, VUILLAUMIE Elisabeth, CHATILLON Ludovic, PERIAT Fabrice.

Absents excusés : Mme GASPARI Christelle,
M. EHRET Christophe ayant donné procuration à Mme MEY Béatrice
Mme REMOND Samantha ayant donné procuration à Mme FERNANDEZ Dorothée
Mme GOCTU Aysun ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Ordre du jour :

- 1) Approbation PV conseil du 27 Juin 2022
- 2) Travaux élargissement du Trottoir Grand'Rue
- 3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- 4) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe/mi-temps
- 5) Groupement achat fourniture signalisation verticale
- 6) Questions diverses et informations

1) Approbation PV conseil du 27 juin 2022

DELIBERATION n° 2022/07/01

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 27 juin 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022.

2) Travaux élargissement du trottoir Grand'Rue

DELIBERATION n° 2022/07/02

M. le Maire rappelle que le conseil a décidé d'engager les travaux de mises aux normes du trottoir Grand'Rue depuis la mairie jusqu'au numéro 7 (délibération du conseil municipal en date 9 mai dernier).

Les dossiers concernant les accords de principe pour la rétrocession des terrains auprès des propriétaires sont en cours chez le notaire, aujourd'hui il manque encore l'accord d'un propriétaire.

Le Maire propose au conseil d'effectuer l'élargissement du trottoir Grand'Rue non plus jusqu'au numéro 7 mais jusqu'au numéro 11 de la Grand'Rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux de mises aux normes du trottoir Grand'Rue de la mairie jusqu'au numéro 11 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

3) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

DELIBERATION n° 2022/07/03

M. le Maire expose : la direction départementale des finances publiques, nous informe que l'instructions budgétaires M14 sera supprimée au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Elle est remplacée par un nouveau référentiel M57 rendu obligatoire pour toutes les collectivités locales.

Afin de préparer au mieux cette bascule, la DFP a présélectionné notre commune pour qu'elle puisse passer au référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au conseil municipal

- ⇒ D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune de Denney, en appliquant la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune.

4) Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe/mi-temps

DELIBERATION n° 2022/07/04

M. le Maire expose : l'agent administratif, en poste en mairie, vient de réussir le concours d'agent administratif principal de 2^{ème} classe.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent administratif principal de 2^{ème} classe à mi-temps (17,5h/semaine).

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir un poste d'agent administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2022 et autorise le maire à signer tout document y afférent.

5) Groupement achat de fourniture signalisation verticale

DELIBERATION n° 2022/07/05

M. le Maire expose : le Département avait proposé aux communes de constituer un groupement de commandes pour les panneaux de signalisation verticale afin de les faire bénéficier de tarifs avantageux.

De nombreuses communes, dont DENNEY, ayant fait part de leur souhait de rejoindre un tel groupement, il est procédé à un conventionnement avec les communes intéressées.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'adhérer à ce groupement de commandes avec le Département pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire.**
- **Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion avec le département prenant effet au 1^{er} janvier 2023 et pourra faire l'objet, à trois reprises, d'une proposition de reconduction d'un an par le coordonnateur du groupement.**

6) Questions et informations diverses

Garage MERCEDES : suite à une demande verbale formulée par le représentant du garage Mercedes pour autoriser la sortie des camions sur le Chemin de la Mèche, une rencontre avec les élus et les riverains s'est tenue le 19 juillet dernier. Lors de cet échange 11 personnes étaient présentes dont 7 riverains.

Le Maire fait part au conseil des propositions retenues par les élus et les riverains :

Par arrêté municipal :

- **Interdire le passage des camions de plus de 3.5 tonnes,**
- **Interdiction de stationner ou de s'arrêter des 2 côtés de la chaussée,**
- **Limiter la vitesse à 30 km/h.**

Le Maire va aviser le représentant local et la direction de Mercedes des décisions qui pourront être retenues par la municipalité pour régler la circulation sur le Chemin de la Mèche.

Le conseil municipal demande au Maire de mettre en place en priorité le panneau d'interdiction des plus de 3.5 tonnes dans l'attente des retours de Mercedes.

Le Maire précise qu'il fera parvenir au membre du conseil l'arrêté déjà rédigé pour interdire la circulation des véhicules de plus de 3T500 et le 30 km/h, ces arrêtés seront adressés en Préfecture.

Les riverains seront avisés par écrit.

Les représentants de chez Mercedes doivent étudier d'autres possibilités pour la sortie des camions, le dossier est en étude.

La décision sera prise plus tard par délibération.

SMAGA : suite à la dissolution du syndicat, le Grand Belfort ayant convenu d'un accord avec ses communes membres selon lequel le solde serait reversé au Grand Belfort, et la perte de Contribution économique territoriale serait compensée à partir de 2019 sous forme d'une augmentation de l'attribution de compensation. Le tribunal administratif vient de conforter la position du Grand Belfort et de la Préfecture, le solde du bilan du SMAGA sera reversé aux anciens membres du SMAGA, au prorata du nombre de part qu'ils possédaient soit pour DENNEY 14 387.20 €.

ENEDIS : Lotissement « les hauts de Denney » (Auguste) - enfouissement, reprise de voirie, selon M. Pierré copropriétaire avec M. Dromard la reprise du dossier devrait avoir lieu entre le 15 et 30 août 2022.

Entretien forêt Chatillon : achat récemment de terrain par la commune, pour l'entretien de cette forêt trois devis sont en cours, ils seront étudiés par la commission « cadre de vie ».

ONF : travaux sylvicoles au Bromont – rencontre programmée l'ONF le vendredi 29 juillet à 9h.

Mme FERNANDEZ Dorothee propose que la commission cadre de vie désigne des personnes susceptibles de se rendre sur les sites afin de suivre et de contrôler les travaux en cours.

RECENSEMENT INSEE : Rappel la commune recherche deux agents recenseurs (fiche de poste présentée sur le site internet).

Séance levée à 20h30 ;

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.
Ce registre peut être consulté en mairie.

Livio MAGAGNA
Secrétaire de séance,

Jean-Paul MORGEN
Maire,